

LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2015

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, DESCHAMPS S, J.DEMANGEON, P. MAUCHAMP, Mmes JOUSSE A, PHILIPPE C, AUBERT C, LALEVEE L, WAECHTER L, F. MICHEL.

Excusés : S.DIEUDONNE, S.GERARD, D.DEMANGE.

Secrétaire de séance : C.AUBERT.

---

**Achat débroussailleuse à lame.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'achat d'une débroussailleuse à lame pour un montant T.T.C.de 3 290 €.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014.**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de la station d'épuration « Les Anémones » pour l'exercice 2014 a été présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

DECIDE de mettre en ligne la rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**Adhésion au CAUE, année 2015.**

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au CAUE pour l'année 2015, pour un montant de 85 €. Le CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges est un service gratuit que les particuliers peuvent consulter pour construire, restaurer, agrandir ou aménager leur habitation.

**Fermeture d'une classe.**

Suite au départ en retraite de Monsieur TISSERAND, instituteur à La Chapelle et à une baisse d'effectif, Le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide de maintenir la classe à l'école du centre.

**Aire de jeux aux étangs du Moulin.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société MEFRAN d'un montant de 5 169,00 € H.T.- 6 203,00 € T.T.C. pour l'achat de jeux qui seront installés aux étangs du Moulin.

**Subvention Stade Municipal de Bruyères.**

Une subvention d'un montant de 30 € est attribuée au SMB Football pour l'année 2015.

**Contribution Syndicale 2015- Biens Indivis Saint-Jacques.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2015 pour les Biens Indivis de Saint-Jacques, soit la somme de 5 000 €.

Les crédits sont portés au Budget 2015, article 6554..

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val du Neuné.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération du conseil communautaire de la C.C.V.N. en date du 22 juin 2015 portant sur l'article 1 « aménagement de l'espace » en y ajoutant la compétence spécifique suivante :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Elaboration, approbation d'un PLU Intercommunal sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

**Motion de soutien contre la loi Notre.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la motion de **l'Association des Maires Ruraux de France** pour la sauvegarde des libertés locales ainsi que celle de **l'Association Des Maires des Vosges** pour maintenir les services publics locaux et l'activité économique et pour préserver l'identité communale et la proximité des services.

Il approuve la motion du **Président de la Communauté de Communes du Val du Neuné.**

**Droits de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés : 67 Le Golé, 112 Rue des Anémones, 278 Rue d'Yvoux (bâti).

**Information :**

La poste sera fermée les mois de juillet et août.

---

Vu pour être affiché le 02 juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du C.G.C.T.  
La Chapelle, le 02 juillet 2015 Le Maire,

---